Mises à jour Point Santé

PointSanté

Dr Anne Schaeken Dr Philippe Bindelle Dr Jean-Charles Crosset Natacha Vanseveren

















Les nouveautés du PointSanté



Présentation de la nouvelle coordinatrice

- Natacha Vanseveren
- pointsante.coordination @gmail.com



Déménagement de nos locaux:

- Rue de la Marne 4 4800 Verviers
- Inauguration de l'Espace Marne le 11 septembre 2015
- Possibilité de rejoindre l'espace Cavens

Accord médico-mut

- Le régime du tiers payant, pourra être appliqué aux malades chroniques, à leur demande, lors de leurs consultations de médecine générale à partir du 1^{er} juillet 2015, date à laquelle la facturation électronique sera disponible.
- Pour la prise en charge des patients diabétiques, le modèle de trajets de soins «générique» va être simplifié et sera coordonné par le médecin généraliste.
 - La politique en matière de postes de garde de médecine générale est renforcée.

Les pré-trajets de soins: de quoi s'agit-il?



Dès février 2015

- L'honoraire de la prestation passeport diabète (102852) augmente.
- L'accès à la diététique et la podologie reste lié au passeport diabète.

Phase 2: Adaptation du libellé de la nomenclature

Au cours de 2015

- Le libellé de la nomenclature de la prestation 102852 (passeport diabète) sera adapté sous forme d'un supplément au dossier médical global (DMG) pour le suivi de ce groupe de patients.
- Le médecin généraliste devra: identifier et enregistrer les patients concernés, enregistrer leurs données cliniques et biologiques dans le dossier, leur offrir des soins adéquats basés sur les RBP (EBM) et examiner avec ces patients les objectifs individuels et les noter dans le DMG.

Phase 3: Collaboration multidisciplinaire, éducation, conseils sur l'activité physique

Dans une étape ultérieure, sans doute à partir de 2016

Le médecin généraliste pourra s'engager à: une collaboration multidisciplinaire avec échange de données et fournir l'accès à l'éducation et aux conseils sur l'activité physique.

Régionalisation des soins



Cabinet de Maxime Prévot:

2015 > contacts avec le terrain (groupe de réflexion).

2016 > mise en place des structures de gestion de la 1^{re} ligne.

Inami (fédéral) garde la gestion des prestations // Région gère les structures.

Rôle des associations de terrain:

Quid de la représentation du corps médical: Sisdef, Agef, PointSanté, ...

Mise à jour sur les critères d'inclusion au trajets de soins



Les critères d'inclusions

- Contrôle insuffisant lors d'un traitement oral maximal (décision du médecin généraliste en fonction de la tolérance du patient), et un traitement à l'insuline est envisagé (aucun délai n'est imposé pour le passage à l'insuline);
- 1 ou 2 injections d'insuline ou d'incrétinomimétiques injectables par jour.



Nouveauté 2015

Passage du délai pour voir le médecin spécialiste de 12 à 18 mois.

Répart de Pr Marcelis



Que vont devenir les trajets de soins signés par Dr Marcelis? :

- Le patient qui est suivi par Dr Marcelis va devoir signer un nouveau contrat avec le diabétologue qui remplacera Dr Marcelis ou avec le diabétologue de son choix.
- La consultation chez le nouveau diabétologue sera remboursée.
- Le PointSanté enverra un nouveau contrat à chaque patient, et celui-ci devra être signé par le médecin généraliste, le médecin spécialiste et le patient.
- La coordinatrice se chargera du suivi des contrats aux différentes mutuelles.

Propositions bour d'autres ateliers

Formules? Soirée, samedi matin?



Avec les paramédicaux?

Merci Bour yotre attention et bon appétit!